



Guide

Mobilité sortante

2018-2019

Daniel Dujon
Responsable des études
et des relations internationales

Floriane Bertin
Chargé des relations internationales

03 81 87 81 33
daniel.dujo@isba.besancon.fr
relations-internationales.isba@laposte.net
<http://www.isba-besancon.fr>

SOMMAIRE

I. ÉCHANGES INTERNATIONAUX

II. LES BOURSES

La bourse européenne ERASMUS+

La bourse du Conseil régional de Franche-Comté

La bourse de l'OFAJ – Office franco-allemand de la jeunesse

III. CONSEILS

Généralités

Santé Assurance

Hébergement

Carte d'identité étudiante internationale

Permis de conduire

Calendrier

Documents nécessaires

Contacts

Formulaire de vœux

I. ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Le programme pédagogique de l'ISBA comprend un semestre de mobilité internationale obligatoire au semestre 7. La mobilité peut avoir lieu soit dans une école partenaire à l'étranger soit sous forme de stage dans une entreprise internationale. Il existe deux types de partenariats pour les mobilités de formation : les partenariats Erasmus avec des pays européens dans le cadre du programme de financement Erasmus+ et les partenariats bilatéraux pour les pays qui ne sont pas éligibles au programme européen.

L'étudiant doit valider son parcours à l'étranger en se présentant aux bilans dans son école d'accueil et doit retourner au bureau des relations internationales (BRI) son relevé de note. L'étudiant parti en stage doit rendre un rapport de stage au BRI selon les modalités définies par l'équipe pédagogique, ainsi qu'une attestation de fin de stage

CONDITIONS :

- Etre inscrit à l'ISBA pour ne pas payer les droits d'inscription dans l'école partenaire
- Etre titulaire du DNA et être admis en 4e année en cycle de recherche
- Connaître la langue du pays visité ou à défaut parler anglais
- Répondre aux critères de langues exigés par certaines écoles (les tests OLS)
- Souscrire aux assurances obligatoires selon les lois en vigueur dans le pays d'accueil

Pour les mobilités sous forme de stage, l'étudiant doit signer avec l'entreprise d'accueil une convention de stage en 3 exemplaires.

A la fin d'une mobilité de stage, l'étudiant doit rendre un rapport de stage au BRI selon les modalités définies par l'équipe pédagogique

PERIODE DE MOBILITE :

Les dates de départs et retours varient en fonction des calendriers académique des écoles partenaires.

PROCÉDURE :

- La liste des écoles partenaires se trouve sur notre site : www.isba-besancon.fr ;
- Préparer avec les professeurs coordinateurs Erasmus (Géraldine Pastor-Lloret [art] et Didier Mutel [communication]), son projet pédagogique pour le séjour à l'étranger ;
- Envoyer par mail au BRI le formulaire de vœux précisant l'école et le pays, formation ou/et stage (3 destinations différentes) ;
- L'étudiant sélectionné par l'ISBA constitue son dossier de candidature ou/et demande une convention de stage au BRI, et l'envoie à l'école étrangère ou à l'entreprise dans les délais requis par les organismes d'accueil. L'étudiant est responsable du respect de la date limite de candidature. Le dossier de candidature est à retirer sur les sites des écoles sélectionnées et généralement on demande : un formulaire de demande d'accueil, un CV, une lettre de motivation, un portfolio et le choix du programme de cours souhaités.
- L'école partenaire ou l'entreprise envoie sa réponse : acceptation ou refus
- L'étudiant pourra partir en mobilité poursuite d'études ou sous forme de stage, s'il obtient son DNA et s'il a été admis en cycle de recherche à l'issue du 1^{er} bilan.

Agitateursdemobilite.fr est un site internet proposant des conseils sur la mobilité, un guide pour partir à l'étranger, un partage d'expériences sur différents pays et écoles.

Attention : un test de langue est obligatoire sauf pour les destinations francophones. Une plateforme linguistique OLS (Online Linguistic Support) sera disponible gratuitement pour le test avant le départ. Suivant votre choix de pays d'accueil, un niveau de langue sera demandé (B1 ou B2). Si votre test de langue ne correspond pas à ce niveau exigé, des cours de langue vous seront proposés en ligne gratuitement de manière à obtenir le niveau requis. Au retour ce même test sera exigé. Il conditionnera entre autre le paiement des 20% restants de votre bourse de mobilité.

Préparer le départ...

La plateforme linguistique OLS

Pour qui ?

Pour les étudiants effectuant une mobilité dans l'une des 5 langues de travail suivantes (sauf les natifs): anglais, allemand, espagnol, néerlandais, italien

Quand ?

Après la sélection par l'établissement d'envoi et d'accueil et avant le départ en mobilité

A partir de quand ?

Obligatoire pour les départs à partir du 1er janvier 2015, facultatif pour les départs à partir du 1er octobre 2014

Comment ?

En effectuant un test d'évaluation linguistique sur le plateforme OLS

Et après ?

Possibilité de bénéficier d'un cours de langue avec l'intervention d'un tuteur (facultatif)

II. LES BOURSES

La bourse européenne : ERASMUS+ 2014-2020

L'ISBA a déposé début 2013 une candidature auprès de la Commission Européenne pour obtenir la nouvelle Charte Erasmus+ et pouvoir ainsi avoir accès au nouveau programme. En décembre 2013 l'école a reçu la confirmation qu'elle serait titulaire de la Charte Erasmus+ de 2014 à 2020. Erasmus+ est un nouveau programme de mobilité internationale qui débute en 2014 et qui se poursuivra jusqu'en 2020.

Erasmus+ est un programme cadre financé par l'Union Européenne ayant comme but de favoriser les mobilités étudiantes, enseignantes, de formation, jeunesse et sport entre les Etats membres de l'Union Européenne et avec des pays tiers. (Erasmus + rassemble les anciens programme Erasmus, Jeunesse en action et Erasmus Mundus).

Ce nouveau programme apporte quelques modifications au système d'attribution des bourses. Les nouveaux accords interinstitutionnels devront être établis et signés pour cette nouvelle période de mobilité (2014-2020). La liste des écoles partenaires est susceptible d'être modifiée (voir sur le site de l'école : les mises à jour y seront faites).

La bourse Erasmus+ est une aide au départ, elle ne couvre pas l'ensemble des frais du voyage et du séjour. L'étudiant doit être en mesure de subvenir à ses besoins dans le pays d'accueil. En moyenne la bourse Erasmus + est une allocation mensuelle entre 150 et 300 euros. Cette subvention peut être cumulée avec d'autres bourses, comme celle de la région (cf. page suivante). Un premier versement est réalisé par l'ISBA, à hauteur de 80% de la somme totale attribuée, le jour de votre départ. Le solde de 20% sera versé lorsque l'ensemble des documents de mobilité aura été remis au BRI.

Des documents originaux : annexe IV : **contrat de mobilité pour les mobilités d'études et de stage du programme Erasmus+** sont fournis par le BRI avant le départ. Ces documents seront transmis au BRI au retour de l'étudiant.

Avant son départ, l'étudiant fait le choix d'une liste de cours qu'il doit soumettre au professeur coordinateur Erasmus, c'est le **learning agreement**. Ce contrat sera signé par l'ISBA, par l'étudiant et par l'école d'accueil afin d'être définitivement validé. L'étudiant remet également un **RIB** au BRI pour le virement de la bourse sur son compte. A son retour, il complète et soumet en ligne le **rapport détaillé** qu'il remet au BRI, accompagné de son **relevé de notes** et de son **certificat** justifiant de ses dates d'arrivées et de départ de l'école d'accueil.

Les établissements européens qui participent au programme appliquent le même système de notation : les **ECTS** (european credit transfer system). Ces crédits sont reportés par l'établissement d'accueil sur le contrat d'études. A l'ISBA, pour valider un semestre, il faut obtenir 30 crédits ECTS.

L'étudiant doit valider son learning agreement dès son arrivée à l'étranger par son école d'accueil. Si ce contrat est respecté, l'étudiant obtient les crédits correspondant aux cours suivis.

Une nouvelle application Erasmus + (disponible sur Android et IOS) permet aux étudiants de suivre l'évolution des démarches administratives avant, pendant et après le séjour. Elle permet également de remplir et signer leur contrat dont le learning agreement. Les étudiants peuvent partager leurs conseils et leur bon plan pour s'intégrer mais également elle propose des cours linguistiques en ligne pour améliorer ces compétences.

La bourse régionale du Conseil régional de Franche-Comté

Programmes : AQUISIS et DYNASTAGE

a) PROGRAMME ACQUISIS :

AQUISIS devient le programme unique de poursuite d'études dans le monde entier (sauf France et DOM TOM). Sont prises en compte :

Des poursuites d'études dans le cadre d'Erasmus +

Des poursuites d'études en Europe, non agréées Erasmus +

Des poursuites d'études hors Europe.

b) PROGRAMME DYNASTAGE :

La bourse DYNASTAGE est destinée à des stages en entreprise, qui en l'occurrence peut être des lieux culturels, institutions artistiques, studios de graphisme, etc. dans le monde entier. Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir une expérience professionnelle dans une entreprise étrangère et de se perfectionner en langues étrangères.

c) MONTANT DES BOURSES : (voir tableau récapitulatif)

	Stage en entreprise		Poursuite d'étude ACQUISIS *		
	Dynastage	Erasmus/Europe	Non Erasmus mais en Europe	Hors Europe	
BENEFICIAIRES	Etudiants inscrits dans un établissement franc-comtois partenaire du Conseil Régional. Toutes disciplines.				
NIVEAU	Minimum bac+1				
DURÉE	1 à 6 mois	3 à 12 mois			
FINANCEMENT	Voir barèmes quotient familial ci-dessous	Voir nouvelle réglementation suite au regroupement des 3 programmes.			
PAYS ELIGIBLES	Monde entier sauf France et DOM/TOM	Les 28 États membres de l'Union européenne	Tous les pays européens sans agrément Erasmus	Tous les pays sauf ceux couverts par le programme Erasmus +	
BILAN	Bilan et attestation de fin de stage doivent être remis à la région dans les 2 mois suivant la fin du stage.	Un bilan et une attestation de fin de formation doivent être remis au Conseil régional dans les 2 mois suivant la fin de la période d'études à l'étranger.			

Programme ACQUISIS : le montant de cette bourse regroupant les trois programmes inscrits sur le tableau ci-dessus, sera variable en fonction du quotient familial (revenu imposable divisé par le nombre de parts). Le montant de base sera de 230 euros par mois d'études (ou 180 euros par mois en cas de cofinancement européen). Cette bourse est financée par la région Franche-Comté.

Programme DYNASTAGE : le montant de la bourse est au maximum de 380 euros par mois de stage (ou 300 euros par mois en cas de cofinancement européen) dégressive selon le quotient familial. Cette bourse est financée par la région Franche-Comté.

d) BARÈME :

Programme DYNASTAGE :

	Quotient familial (Revenu imposable divisé par le nombre de parts)		
TRANCHES	≤ 12 915 €	100% de la bourse	380€/mois ou *300€
	12 916 €-19 380 €	75% de la bourse	285€/mois ou *225€
	19 381 €-25 830 €	50% de la bourse	190€/mois ou *150€
	≥ 25 831 €	Pas de bourse attribuée	

*si cofinancement européen

Programme AQUISIS :

	Quotient familial (Revenu imposable divisé par le nombre de parts)		
TRANCHES	≤ 12 915 €	100% de la bourse	230€ ou *180€
	12 916 €-19 380 €	75% de la bourse	173€ ou *135€
	19 381 €-25 830 €	50% de la bourse	115€ou *90€
	≥ 25 831 €	Pas de bourse attribuée	

* si cofinancement européen

La bourse de l'OFAJ – Office franco-allemand pour la jeunesse :

L'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) attribue un nombre limité de bourses (1/semestre) pour permettre aux étudiants de 4^e année d'effectuer un séjour d'études dans les écoles allemandes.

DURÉE :

Cette bourse est accordée pour une durée maximale de cinq mois.

Deux périodes : début octobre pour un séjour pendant le semestre d'hiver et en février-mars pour un séjour d'études pendant le semestre d'été.

CONDITIONS FINANCIÈRES :

La bourse s'élève à 300€ par mois. A cela s'ajoute la prise en charge forfaitaire des frais de voyage allé et retour. La bourse sera versée sur le compte personnel de l'étudiant(e).

DÉLAI DE DÉPOT DES CANDIDATURES :

Deux mois avant le début de la formation.

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES :

Il est important de souligner qu'il est nécessaire voire obligatoire d'avoir une connaissance de la langue du pays d'accueil.

En effet, la faculté pour l'étudiant de pouvoir s'exprimer aisément et comprendre la langue du pays d'accueil lui permettra de suivre les cours sans difficulté ou mener dans de bonnes conditions le stage professionnel.

L'OFAJ et l'Agence Europe Education Formation France (AEEFF) propose des cours de langue.

OFAJ : pour connaître les conditions d'attribution, consulter le site internet : www.ofaj.org/cours-de-langue-intensif

III. CONSEILS

Généralités :

- prévoir un budget suffisant car la bourse ne couvrira pas toutes les dépenses ;
- au-delà de 3 mois dans les pays n'appartenant pas à l'Union Européenne, il est nécessaire d'obtenir un visa qui entraîne des frais supplémentaires à prévoir dans le budget de départ (pour les USA par exemple) ;
- il est recommandé de travailler son niveau de langue notamment en anglais avant son départ ;
- prévenir le BRI de l'école d'accueil de la date d'arrivée et demander un rendez-vous pour obtenir les premiers documents du dossier de bourse ;
- rester en contact par mail avec son professeur coordinateur et son directeur de mémoire pendant la durée du séjour ;
- tenir informé le BRI de l'avancement de vos démarches.

Santé – assurances :

Dans le cadre de votre mobilité, vous devez effectuer différentes démarches administratives concernant la couverture santé et les différents risques :

Destination	Formalités obligatoires	Formalités conseillées
EUROPE	Carte européenne d'assurance maladie Assurance responsabilité civile	Assistance rapatriement Garantie Europe Inscription consulaire
HORS EUROPE	Garantie universelle	Inscription consulaire

Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Cette carte est utilisée dans 29 pays et est délivrée pour une période maximum de 12 mois par l'organisme de sécurité sociale dont dépend l'étudiant, sur présentation d'un certificat de scolarité ou d'une convention de stage, et ce quel que soit le pays européen de séjour.

Cette carte permet la prise en charge des soins en maladie, maternité sans notion d'immédiate nécessité. Elle dispense d'adhérer au régime étudiant de l'Etat membre ou l'étudiant poursuit ses études. Les prestations sont obtenues conformément à la législation de l'Etat où séjourne l'étudiant. Dans tous les cas, la CEAM ne permet pas de couvrir tous les risques, chaque pays ayant sa propre politique en matière de protection. Par exemple, le Royaume Uni ne remboursera pas les soins dispensés dans le secteur privé. En Allemagne, Belgique, Espagne ou Danemark, l'étudiant devra supporter une partie du prix du médicament.

Assurance frais chirurgicaux : dans le cadre des mobilités hors l'Union Européenne, il est fortement conseillé de souscrire une garantie qui prend en charge les frais chirurgicaux.

Assurance responsabilité civile :

La responsabilité civile est une garantie qui assure la prise en charge des dommages matériels ou immatériels causés à un tiers. Cette assurance est obligatoire en tant qu'étudiant à l'ISBA mais dans beaucoup de contrats elle se limite au territoire national et il faut vérifier avant de partir de sa couverture internationale.

Garanties diverses :

Le rapatriement et l'assistance médicale : en cas d'accident ou de maladie grave, l'étudiant doit pouvoir se faire rapatrier à son domicile en France ou bien recevoir la visite d'un proche s'il ne peut être rapatrié. Des mécanismes d'assistance médicale sont également prévus pour, par exemple, recevoir des médicaments.

L'assurance bagages :

Lors des déplacements, les bagages peuvent être égarés ou volés. Différents mécanismes permettent de garantir ce risque : contrat intégré au billet d'avion, garantie spéciale attachée à l'assurance personnelle à l'étranger...attention, les objets précieux (y compris appareils photo, micro-ordinateur...) sont souvent garantis dans des conditions particulières.

L'annulation des réservations : un cas de force majeure peut empêcher de partir à la dernière minute. En prenant le billet d'avion ou de train, il faut se renseigner sur les possibilités d'annulation ou de décalage de la date de départ. Différentes formules sont proposées.

L'inscription consulaire : le consulat général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de mairie ou de préfecture. Lors du séjour à l'étranger, il est donc vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays.

Hébergement :

Le BRI n'est pas en charge de la recherche de logements pour les étudiants en mobilité.

Vous devriez trouver un hébergement et il y a plusieurs démarches possibles :

Prendre contact auprès de la responsable des relations internationales de l'école d'accueil ou le responsable de l'organisme si vous avez opté pour un stage ;

Prendre contact avec le service en charge du logement dans l'établissement d'accueil ;

Solliciter l'aide des étudiants étrangers ayant séjournés à l'ISBA après avoir demandé leurs coordonnées au BRI ;

Demander l'aide des étudiants de l'ISBA ayant déjà séjourné dans la ville où vous vous rendez, après avoir demandé leurs coordonnées au BRI ;

Utiliser internet : www.hihostels.com / www.hostelworld.com / www.worldstudent.com .

Vous devez trouver un logement dans la ville de votre séjour et bien sûr régler les frais inhérents à sa location.

d) Carte d'identité étudiante internationale :

La carte d'identité étudiante internationale, appelée carte ISIC (international student identity card) est distribuée par les revendeurs officiels ISIC.

L'objectif de cette carte est de permettre aux étudiants de conserver leur statut d'étudiant quel que soit leur pays d'origine. Elle donne droit à des réductions dans tous les domaines de la vie quotidienne pour accompagner l'étudiant et alléger ses charges : culture (musées, théâtres), hébergement (hôtels), divertissements, shopping... elle permet également une réduction sur les tarifs dans les transports (avion, train, location de voiture).

La carte ISIC, soutenue par l'UNESCO est utilisée dans 120 pays. C'est une carte individuelle, pourvue d'une photo et accessible à tous les étudiants, lycées et collégiens.

Son prix en France est de 13 euros. La carte est valable pendant 16 mois (de septembre jusqu'en décembre de l'année suivante). <http://www.isic.fr/commande-carte-isic-2/>

Permis de conduire :

Hors de l'Union Européenne, pour conduire il faut demander un permis de conduire international auprès d'une préfecture ou d'une mairie. Il est gratuit et délivré immédiatement sur présentation du permis national valide, de deux photos et d'un justificatif d'identité.

Ce permis international est valable 3 ans et n'est renouvelable qu'une seule fois.

CALENDRIER

Courant décembre : réunion de présentation : 20/12/2017

Mi-février : transmission du formulaire de vœux au BRI (daniel.dujo@isba.besancon.fr, relations-internationales.isba@laposte.net);

Début mars : validation des choix dans le formulaire de vœux par le professeur coordinateur ainsi que les professeurs de l'option choisi et courrier au BRI officialisant ces choix.

Les étudiants sélectionnés transmettent les dossiers aux organisations choisies (écoles partenaires étrangères ou/et aux entreprises). Bien vérifier les délais de dépôt de chaque organisation ainsi que la liste des documents nécessaires.

Fin mars/début avril l'école partenaire ou l'entreprise envoie sa réponse.

L'étudiant pourra partir en mobilité poursuite d'études ou/et sous forme de stage, s'il obtient son DNA et s'il a été admis en cycle de recherche à l'issue du 1^{er} bilan.

Début mai : l'étudiant fait ses demandes de bourse auprès du BRI (bourse régionale et ou bourse ERASMUS+).

Jour du départ : versement de 80 % de la bourse Erasmus +

LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES :

ERASMUS+ pour poursuite d'études :

Contrat de mobilité – Annexe IV (à remettre au retour au BRI)

Certificat d'accueil à envoyer dans les premiers jours de la mobilité

Relevés de notes (à remettre au retour au BRI)

Rapport final de mobilité à soumettre en ligne sur mobility tools

ERASMUS+ pour stage :

Convention de stage avec signature des 3 parties : ISBA, étudiant et entreprise

Rapport de stage à soumettre en ligne sur mobility tools

Attestation de stage

BOURSE REGIONALE AQUISIS : attestation d'accueil, attestation de fin de séjour et bilan de fin de séjour.

BOURSE REGIONALE DYNASTAGE : convention de stage, attestation d'accueil, attestation de fin de stage, bilan de stage Pour les demandes de bourses régionales, l'étudiant fait lui-même la demande qui sera ensuite validée par le BRI qui enverra le bordereau de transmission à la région.

CONTACTS

Responsable des études et des relations internationales Daniel Dujo 03 81 87 81 33 daniel.dujo@isba.besancon.fr	Responsable de la coopération internationale Floriane Bertin 06 29 92 10 26 relations-internationales.isba@laposte.net
Géraldine Pastor-Lloret ge@pastorlloret.com Professeur coordinateur Erasmus (art)	Didier Mutel atelierdidiermutel@gmail.com Professeur coordinateur Erasmus (com)

**FORMULAIRE DE VŒUX - MOBILITE INTERNATIONALE
ECOLES PARTENAIRES ET STAGES INTERNATIONAUX
ANNEE UNIVERSITAIRE 2018/2019**

Nom et prénom :

Téléphone :

Email :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Option : ART COMMUNICATION

Mobilité : semestre 7

Projets de destinations :

	Poursuite d'études	Stage
Vœux n°1		
Vœux n°2		
Vœux n°3		

Document à transmettre en pdf au BRI : relations-internationales.isba@laposte.net

Niveau linguistique suite au test effectué en ligne :

Langue : anglais, espagnol, allemand, italien, néerlandais, suédois, danois, portugais, grec, tchèque, polonais, (souligner ou entourer la langue choisie pour le test)

Niveau du test obtenu : A1 A2 B1 B2 C1 C2 (souligner ou entourer le niveau obtenu)

Inscription aux cours si non obtention du niveau requis : OUI - NON

Il est à préciser qu'un second test devra être effectué lors du retour de la mobilité. La réalisation de ce 2^e test conditionnera le paiement des 20% restants de la bourse. Si non effectué, l'agence Erasmus+ demandera le remboursement total de la bourse versée.

Date :

Signature de l'étudiant :

Contact :

Daniel Dujo

03 81 87 81 33

daniel.dujo@isba.besancon.fr

Floriane Bertin

06 29 92 10 26

relations-internationales.isba@laposte.net